



# LYSCO'INFO

## Nouveau calcul du loyer au 1er janvier 2024.

Vous avez reçu le courrier habituel pour le calcul de votre nouveau loyer au 1er janvier 2024 ou nous vous invitons à remettre tous les documents probants que vous devez nous fournir et ce pour tous les membres de votre ménage, à savoir :

- Revenus issus d'un contrat de travail : 3 dernières fiches de salaires
- Chômage: Attestation avec taux journalier brut + historique depuis le 1er janvier 2023
- Maladie - invalidité (Mutuelle) : Attestation avec taux journalier brut et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1er janvier 2023
- CPAS: Attestation stipulant le montant de l'indemnité
- Pension: 3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
- Revenus issus d'une activité indépendante : Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
- Revenus issus de contrat intérimaire : 3 dernières fiches de salaires + historique complètement chômage des 3 derniers mois

**Et pour tenir compte d'un handicap**, veuillez nous transmettre une attestation du ministère des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement, (VIERGE NOIRE)

Tous ces documents doivent nous parvenir pour le 29 septembre 2023. A défaut, nous nous verrons obligés de porter votre loyer au loyer Maximum.

Voici comment nous faire parvenir tous vos documents :

- Via notre formulaire en ligne LYSCO.BE / LOCATAIRES / REVISION LOYER 2024
- Par courriel : [loyer@lysco.be](mailto:loyer@lysco.be)
- Par courrier : LYSCO - Rue Beauchamp 2 à 7780 - COMINES
- Via nos permanences tous les matins de 09 h à 12 h 00 Rue Beauchamp 2 à COMINES
- Via 2 permanences organisées les mercredi 13 et 27 septembre de 9h00 à 11h30 dans les bureaux de la Régie de Quartier - Rue de France 11 au Bizet.

## VMC : un atout pour vos logements

Les systèmes de ventilation (VMC) installés dans certains logements ont pour objectif de contrôler l'humidité. Il est fondamental de ne pas entraver leur fonctionnement et de les entretenir.

Pour répondre aux problèmes récurrents d'humidité dans les logements et apporter plus de confort aux locataires, nous installons de plus en plus de systèmes de ventilation mécanique (VMC). Cette installation est systématique dans nos nouveaux logements et dans tous les travaux de rénovation énergétique entrepris et à venir.

### **Comment cela fonctionne ?**

Le système est muni d'un capteur et d'un groupe d'extraction chargé de renouveler l'air de la maison. Lorsque de l'humidité est détectée dans le logement, le groupe de ventilation augmente la vitesse d'extraction de l'air jusqu'à atteindre un taux d'humidité acceptable. Cela signifie que, de manière continue, un léger flux d'air est extrait des pièces les plus

humides (cuisines, salles de bain, sanitaires) dans le but de contrôler leur taux d'humidité. Lorsque l'humidité augmente, le flux d'air augmente automatiquement de manière à ventiler ces espaces et revenir à un taux d'humidité normal.



## En résumé

Il est normal qu'un léger flux d'air circule constamment, mais aussi que l'extraction soit plus ou moins forte en fonction du taux d'humidité mesuré.

Sachez que la consommation énergétique de la VMC est anecdotique ... Et ce, d'autant que chauffer de l'air sec nécessite beaucoup moins d'énergie que chauffer de l'air humide. En clair : chauffer un logement équipé d'une VMC coûtera globalement moins cher, ce qui contrebalance la consommation du système de ventilation. Sans parler de l'augmentation du confort de vie sans humidité ....

## !!! Important !!!

Il est fondamental de laisser fonctionner l'extraction et de veiller à son bon fonctionnement ! Si nous constatons que le groupe d'extraction a été débranché et que les bouches de ventilation sont volontairement obstruées ou bouchées, tous les frais inhérents à sa réinstallation vous seraient alors répercutés.





## L'hiver approche - Petit rappel sur les astuces et conseils pour diminuer votre facture de gaz et d'électricité

L'hiver approche à grands pas. Nous insistons une nouvelle fois via notre bulletin trimestriel et nous vous invitons vivement à suivre les quelques conseils décrits ci-après afin de réduire au mieux vos factures d'énergie. Tous ces gestes doivent faire l'objet d'une réflexion quotidienne dans votre manière d'habiter votre logement que ce soit dans la gestion de votre système de chauffage ou de tous vos appareils et éclairages électriques. Cela deviendra très vite un réflexe qui vous permettra de faire des économies importantes mais également de faire un petit geste pour la planète, particulièrement cette année où le changement climatique est désormais là, palpable.



Utilisez une multiprise avec interrupteur pour vos appareils électriques. Eteignez tout durant votre absence ou la nuit

Pour rappel, dans les pièces de vie, réglez la température à 21°C voire 20 °, qui sont des températures dites de confort. En journée vous pouvez également baisser cette température et vous habiller plus chaudement.

Pour les logements équipés d'un chauffage central, laissez la vanne thermostatique ouverte dans la pièce où est présent le thermostat. Dans les autres pièces, réglez les autres vannes en fonction de la présence ou pas d'une personne.

Ne chauffez pas vos chambres pendant la nuit

Baissez la température de votre logement durant la nuit et en cas d'absence à 18°C.

Installez des tentures devant vos

portes d'entrée et placez des boudins au bas des portes

Ne pas placer d'objets devant et sur vos radiateurs. Cela les empêche de réchauffer l'air rapidement.



Pensez à remplacer vos vieilles ampoules pour des ampoules LED. Elles consomment 10x moins qu'une ampoule classique.

Eteignez toutes les lumières quand vous quittez une pièce.

Un couvercle sur une casserole permet d'utiliser 50% de moins d'énergie.

Eteignez vos plaques de cuisson quelques minutes avant la fin vous permet d'économiser de l'énergie.

Tous les 3 mois dégivrez vos congélateurs. Cela leur permettra de fonctionner correctement.

Evitez d'utiliser des appareils électriques puissants (radiateurs électriques, ...). Ils consomment énormément.

Si c'est nécessaire, privilégiez l'achat de matériel électro-ménagers de classe énergétique A,A+ ou A++

Peu importe la météo extérieure (pluie, froid etc) Il est impératif de renouveler l'air de votre logement minimum 2x 15 minutes par jour en créant des courants d'air. Un air sec se réchauffe plus rapidement.

Minimisez la durée de vos douches afin d'utiliser le moins d'eau chaude possible

Minimiez l'utilisation d'eau chaude dans vos baignoires



Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h

Administratif : 056 48 12 62

Social : 056 48 12 60 - 056 48 12 61

Comptabilité : 056 48 12 63

Technique : 056 48 12 64

Rue Beauchamp 2 - 7780 Comines - [www.lysco.be](http://www.lysco.be) - [info@lysco.be](mailto:info@lysco.be)